

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00341

Numéro SIREN : 539 448 605

Nom ou dénomination : 1NGETUDE

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2021 sous le numéro de dépôt 10951



SAS INGETUDE 74 RUE DE CHAMBOURCY 78300 POISSY Tél : SAS au capital de 4 000 euros RCS Versailles B 539448605 Siret 53944860500011	n° de dépôt 10951 n° de facture Gleny	23 AVR. 2021
--	--	--------------

n° de
gestion

n° de
chrono

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 juin 2019

Procès-verbal

L'an deux mille dix-neuf,
Et le 21 juin à onze heures,

L'associé unique de la SAS «INGETUDE», agissant en qualité d'associé fondateur de la société « INGETUDE », Société par action simplifiée de forme unipersonnelle. Au capital de 4 000 euros dont le siège social est fixé au 74 RUE DE CHAMBOURCY à 78300 POISSY, Immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 539448605, soumis par option à l'impôt société.

Composant l'intégralité du capital social.

Le président dépose sur le bureau :

- L'inventaire au 31 décembre 2018
- Le rapport de gestion établi par la gérance, et le rapport spécial prévu à l'article 50 du 24 juillet 1966,
- Les comptes annuels au 31 décembre 2018
- L'ordre du jour de l'assemblée,
- Le texte des résolutions proposées.

Le président, conformément aux dispositions statutaires, présente les décisions ordinaires selon l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de la gérance sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ,
- Approbation desdits comptes annuels et conventions
- Affectation du résultat
- Quitus à la gérance



SAS INGETUDE

Puis, il donne lecture de ses rapports.

Cette lecture achevée, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour, sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 avec une durée de douze mois, approuve lesdits comptes annuels, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et donne quitus au gérant pour sa gestion.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial de la gérance, prend acte que ledit rapport ne fait état d'aucune convention particulière.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de cet exercice 2018, s'élevant à 24 645 euros, au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal signé après lecture.

SIGNATURE
Mr MARTINS DAVID

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise		INGETUDE		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		74 RUE DE CHAMBOURCY 78300 POISSY				
SIREN		5 3 9 4 4 8 6 0 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	29 314	030	18 275	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	11 039	
	Total I (5)	044	29 314	048	18 275	11 039
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	47 042	070	47 042
		Autres* (3)	072	3 869	074	3 869
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	14 654	086	14 654	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II	096	65 565	098		65 565	
Total général (I + II)		110	94 879	112	18 275	76 604
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	4 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131)	132	
	Report à nouveau			134	15 396	
	Résultat de l'exercice			136	24 645	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	44 040	
	Total II			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169)	172	32 564
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	32 564		
Total général (I + II + III)				180	76 604	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise INGETUDE

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)	
Ventes de marchandises*				Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		Total des charges d'exploitation (II)	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		232	153 842	270	24 707
	Services*	209		234		294	18
		215		236		290	
		217		238		300	45
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			240		306	
Production immobilisée*				242	47 387	310	24 645
Subventions d'exploitation reçues				244	1 299	312	24 645
Autres produits				250	48 260	314	
				252	28 409	316	
				254	3 724	318	
				256		322	
				259		324	
				260		330	
				262	55	332	
				264	129 135	334	
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				270		336	
Variation de stock (marchandises)*				272		338	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				274		340	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				276		342	
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				278		344	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				280		346	
Rémunérations du personnel*				282		348	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				284		350	
Dotations aux amortissements*				286		352	
Dotations aux provisions				288		354	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				290		356	
				292		358	
				294		360	
				296		362	
				298		364	
				300		366	
				302		368	
				304		370	
				306		372	
				308		374	
				310		376	
				312		378	
				314		380	
				316		382	
				318		384	
				320		386	
				322		388	
				324		390	
				326		392	
				328		394	
				330		396	
				332		398	
				334		400	
				336		402	
				338		404	
				340		406	
				342		408	
				344		410	
				346		412	
				348		414	
				350		416	
				352		418	
				354		420	
				356		422	
				358		424	
				360		426	
				362		428	
				364		430	
				366		432	
				368		434	
				370		436	
				372		438	
				374		440	
				376		442	
				378		444	
				380		446	
				382		448	
				384		450	
				386		452	
				388		454	
				390		456	
				392		458	
				394		460	
				396		462	
				398		464	
				400		466	
				402		468	
				404		470	
				406		472	
				408		474	
				410		476	
				412		478	
				414		480	
				416		482	
				418		484	
				420		486	
				422		488	
				424		490	
				426		492	
				428		494	
				430		496	
				432		498	
				434		500	
				436		502	
				438		504	
				440		506	
				442		508	
				444		510	
				446		512	
				448		514	
				450		516	
				452		518	
				454		520	
				456		522	
				458		524	
				460		526	
				462		528	
				464		530	
				466		532	
				468		534	
				470		536	
				472		538	
				474		540	
				476		542	
				478		544	
				480		546	
				482		548	
				484		550	
				486		552	
				488		554	
				490		556	
				492		558	
				494		560	
				496		562	
				498		564	
				500		566	
				502		568	
				504		570	
				506		572	
				508		574	
				510		576	
				512		578	
				514		580	
				516		582	
				518		584	
				520		586	
				522		588	
				524		590	
				526		592	
				528		594	
				530		596	
				532		598	
				534		600	
				536		602	
				538		604	
				540		606	
				542		608	
				544		610	
				546		612	
				548		614	
				550		616	
				552		618	
				554		620	
				556		622	
				558		624	
				560		626	
				562		628	
				564		630	
				566		632	
				568		634	
				570		636	
				572		638	
				574		640	
				576		642	
				578		644	
				580		646	
				582		648	
				584		650	
				586		652	
				588		654	
				590		656	
				592		658	
				594		660	
				596		662	
				598		664	
				600		666	
				602		668	
				604		670	
				606		672	
				608		674	
				610		676	
				612		678	
				614		680	
				616		682	
				618		684	
				620		686	
				622		688	
				624		690	
				626		692	
				628		694	
				630		696	
				632		698	
				634		700	
				636		702	
				638		704	
				640		706	
				642		708	
				644		710	
				646		712	
				648		714	
				650		716	
				652		718	
				654		720	
				656		722	
				658		724	
				660		726	
				662		728	
				664		730	
				666		732	
				668		734	
				670		736	
				672		738	
				674		740	
				676		742	
				678		744	
				680		746	
				682		748	
				684		750	
				686		752	
		</					

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Edition du 07/04/19 à 10:45:18

N° 2033-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : INGETUDE

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 604	442		444		446	3 604	446	3 604		
	Installations générales agencements divers	450	12 839	452	9 854	454		456	22 693	456	22 693		
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	700	472	2 317	474		476	3 017	476	3 017		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		486			
TOTAL		490	17 143	492	12 171	494		496	29 314	496	29 314		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		506			
	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 927	532	677	534		536	3 604	536	3 604		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 923	542	2 565	544		546	13 489	546	13 489		
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	700	562	483	564		566	1 183	566	1 183		
TOTAL		570	14 551	572	3 724	574		576	18 275	576	18 275		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



SAS INGETUDE
74 RUE DE CHAMBOURCY
78300 POISSY

Tél :

SAS au capital de 4 000 euros RCS Versailles B 539448605 Siret 53944860500011

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 21 juin 2019

De la société

INGETUDE



SAS INGETUDE
74 RUE DE CHAMBOURCY
78300 POISSY

Tél :

SAS au capital de 4 000 euros RCS Versailles B 539448605 Siret 53944860500011

Rapport de gestion

A l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 juin 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice social, clos le 31 décembre 2018, avec une durée de 12 mois, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels à cette date.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les règles et méthodes comptables généralement admises.

Les produits d'exploitations s'élèvent à	153 842 euros
Et les charges à	129 135 euros
Soit un résultat d'exploitation de	24 707 euros

Compte tenu des charges financières	18 euros
des produits financiers.....	0 euros
des charges exceptionnelles.....	45 euros
Et des produits exceptionnelles.....	0 euros
Cet exercice est bénéficiaire de (après IS : 0 euros)	24 645 euros

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte report à nouveau.

Notre prochain exercice devrait dégager un résultat bénéficiaire.

RAPPORT SPECIAL

Dans le cadre de ce rapport, nous devons, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, vous informer des conventions intervenues, directement ou indirectement, entre votre société et l'un de ses gérants ou associés.

Nous vous précisons qu'aucune convention de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin, pour vous permettre de statuer en connaissance de cause.

La gérance



SAS INGETUDE

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(code de commerce, article 9 et 11)
(décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1 & 24-3)

Généralités

Les conventions comptables généralement acceptées ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de la permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et en se plaçant dans la perspective de continuation de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.